

**DECISION N° 20230104_P_001
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Cycle de l'eau****Objet : Signature d'une convention de prestation pour l'entretien des espaces verts et le fonctionnement de la station à filtre plantés de roseaux de Mons à Aurec sur Loire.****Le Président,****20230104_P_001****Décide**

De signer une convention de prestation avec :

OBJET**L'entreprise « Travaux Agricoles et Ruraux »
Patrice CUERQ
L'Hermet
43 110 AUREC SUR LOIRE**

Pour l'entretien des espaces verts et du fonctionnement de la station à filtre plantés de roseaux de Mons sur la commune d'Aurec sur Loire pour l'année 2023.

Montant : 2 850 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 4 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

